

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 30 septembre 2016 à 18h30, à la salle Jean Monnet.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 23 septembre 2016.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

HUCK Jean-Claude, KOCHERT Jacky, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, PIQUARD Jean-Louis, MATTER Isabelle, GAUTIER Julien, KELLER Martial, GREBMAYER Sabine, WENDLING Anne-Marie, WENNER Sylvie, WECKER Elisabeth, CADENE-SCHULIK Francine, EHRISMANN Etienne, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, BODOT Didier, AKSOY Zehra, ABEELACK Boz, TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph, KRIEGER André

Etaient excusés (avec procuration de vote) :

Mme SCHWEINBERG Nadine qui a donné procuration à Mme FEYEREISEN-HAINE Evelyne
M. FISCHER Etienne qui a donné procuration à M. HUCK Jean-Claude
M. CAN Veysel qui a donné procuration à M. KELLER Martial
M. PFEFFER Jean-Louis qui a donné procuration à M. TYBURN Jean-Max
Mme FISCHER-JUNCK Sandra qui a donné procuration à M. FISCHER Joseph

Etaient excusées :

Mme DHEURLE Joëlle
Mme ZAIDA Isabelle

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

M. Jacky KOCHERT, Adjoint au Maire, est désigné comme secrétaire et M. Bernard BETSCH, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture le 05/10/2016 et publiées par affichage le 06/10/2016.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour (le point 10. VENTE DES LOTS DU LOTISSEMENT GUMBERLE est rajouté à l'ordre du jour)

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2016
2. DEMANDES DE SUBVENTION
 - 2.1. ASSOCIATION DES FAMILLES DE WEILER
 - 2.2. ASSOCIATION REMPART ATHLETISME CLUB DE WISSEMBOURG – LOCATION JEUNES
 - 2.3. ASSOCIATION SHOTOKAN KARATE TRADITIONNEL ALSACE DU NORD
 - 2.4. UP PAMINA VHS
 - 2.5. ASSOCIATION FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE WISSEMBOURG
 - 2.6. SUBVENTIONS ANIMATIONS DE NOEL 2016 ET PAQUES 2017
3. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES
4. RECONDUCTION DES CHÈQUES CULTURE SPORT ET LOISIRS
5. OFFICE DE TOURISME DE WISSEMBOURG – REVERSEMENT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2015 (HORS PENTECOTE)
6. SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG
7. MISE EN PLACE D'UN BAC À GRAISSE : DISPOSITIF DE SUBVENTION

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

8. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 – BUDGET EAU
9. ACQUISITION PARCELLES / JAEGER
10. VENTE DES LOTS DU LOTISSEMENT GUMBERLE
 - 10.1. DÉLIBÉRATION EN DATE DU 27 MAI 2016 - VENTE D'UN LOT DU LOTISSEMENT GUMBERLE/SCI STEPHMAT 3
 - 10.2. DÉLIBÉRATION EN DATE DU 24 JUIN 2016 - VENTE D'UN LOT DU LOTISSEMENT GUMBERLE/MME ZERR MARIELLE
11. CESSION VILLE DE WISSEMBOURG ./ DURST
12. CESSION VILLE DE WISSEMBOURG ./ WADJI MABOU
13. CESSION VILLE DE WISSEMBOURG ./ OZTAS
14. CESSION VILLE DE WISSEMBOURG ./ HIRSCH et SCHMITT
15. CESSION VILLE DE WISSEMBOURG ./ SAGLAM
16. VENTE D'UNE PARCELLE À M. SAMTMANN
17. VENTE D'UNE PARCELLE À MME EICHENLAUB
18. AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE SERVICE POUR CAMPING CAR
19. RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE D'ALTENSTADT - ATTRIBUTION DES MARCHÉS
20. AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIF AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE À ALTENSTADT
21. AVENANT N°01 AU LOT 01 "TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT" - LOTISSEMENT GUMBERLE
22. AVENANTS -AUDITORIUM
 - 22.1. AVENANT N°1 AU MARCHÉ DU LOT N° 1 GROS OEUVRE
 - 22.2. AVENANT N°1 AU MARCHÉ DU LOT N° 2 PLÂTRERIE
 - 22.3. AVENANT N°1 AU MARCHÉ DU LOT N° 3 ÉLECTRICITÉ
 - 22.4. AVENANT N°1 AU MARCHÉ DU LOT N°8 VENTILATION
23. CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX-PONT SAINT REMY
24. VOIRIE : SORTIE DE SCHLEITHAL SUR LA RD 3
25. AMÉLIORATION DE LA DESSERTE FORESTIÈRE DE LA FORÊT COMMUNALE
26. PROJET EARL ANDRES AU GEITERSHOF – CONSTRUCTION D'UN POULAILLER
27. APPROBATION DU PARTENARIAT FINANCIER RELATIF A LA MISSION DE DÉVELOPPEMENT DE L'ALSACE DU NORD PAR LA VALORISATION DE LA GÉOTHERMIE PROFONDE
28. REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE – DEMANDE D'AIDE AU FONDS NATIONAL DE PREVENTION
29. ECOLE DES ARTS – MODIFICATION DE POSTES
30. COMMUNICATION RAPPORT ANNUEL ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015 SIVOM
31. COMMUNICATION RAPPORT ANNUEL ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015 SMICTOM
32. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES SUR LA BASE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE
33. CONSEIL DES JEUNES
34. PRÉSENTATION DU PARCOURS DE SANTÉ
35. DIVERS

*****Séance publique*****

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

1. ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2016

Un exemplaire de ce compte-rendu a été adressé par mail à chaque conseiller le 25 août 2016.

Le Conseil Municipal a approuvé ce compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

2. DEMANDES DE SUBVENTION

2.1. ASSOCIATION DES FAMILLES DE WEILER

L'association des Familles de Weiler envisage de réaliser fin 2016/début 2017, pour leur foyer, des travaux de mise en conformité des installations électriques, la création d'un WC pour personnes à mobilité réduite, la mise en place d'une commande centralisée pour le chauffage électrique ainsi que l'amélioration du chauffage de la cuisine.

Il est rappelé que ce foyer est mis à disposition des familles de Weiler pour l'organisation de leurs fêtes familiales. Ce foyer sert également à la fête annuelle organisée à Weiler ainsi qu'à la fête de Noël des personnes âgées.

Coût estimé de l'ensemble des travaux : 21 741 € TTC

A ce titre, cette association sollicite la Ville de Wissembourg pour le versement d'une subvention d'équipement.

Il est proposé le versement d'une subvention d'équipement à hauteur de 15% du coût des travaux, soit 3 261,15 €.

Les crédits sont prévus à l'article 20422 fct 020 du budget de l'exercice 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 3 261,15 € à l'association des Familles de Weiler dans les conditions exposées ci-dessus.

2.2. ASSOCIATION REMPART ATHLETISME CLUB DE WISSEMBOURG – LOCATION JEUNES

Dans le cadre de l'effort financier que la municipalité souhaite poursuivre pour les jeunes de Wissembourg, le Rempart Athlétisme Club de Wissembourg sollicite le versement de la subvention d'occupation des gymnases par les jeunes pour le 2^o semestre 2015 ainsi que pour le 1^o semestre 2016.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

Montant total des locations jeunes :

- 2° semestre 2015 :	238,50 €
- 1° semestre 2016 :	380,25 €
TOTAL	618,75 €

Les crédits sont prévus à l'article 657423 fonction 411 du budget de l'exercice 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention à hauteur de 70% du montant des locations jeunes, soit 433,12 €, au Rempart Athlétisme Club de Wissembourg pour les périodes citées ci-dessus.

2.3. ASSOCIATION SHOTOKAN KARATE TRADITIONNEL ALSACE DU NORD

Dans le cadre de l'effort financier que la municipalité souhaite poursuivre pour les jeunes de Wissembourg, l'association Shotokan Karaté Traditionnel Alsace du Nord sollicite le versement de la subvention d'occupation des gymnases par les jeunes pour la saison 2015/2016 :

Montant total des locations jeunes pour la saison 2015/2016 : 608 €

Les crédits sont prévus à l'article 657423 fonction 411 du budget de l'exercice 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 425,60 €, représentant 70% du montant des locations jeunes pour les périodes citées en référence, à l'association Shotokan Karaté Traditionnel Alsace du Nord.

2.4. UP PAMINA VHS

L'Université du Temps Libre, association dont le siège était basée à Strasbourg, assurait dans différentes communes du Bas-Rhin, dont Wissembourg, des cycles de conférence à destination des seniors. Au vu des difficultés notamment financières rencontrées par l'association, la dissolution de l'Université du Temps Libre a été actée lors de l'assemblée générale le 18 février 2015.

Accueillant un public fidèle, l'antenne locale de Wissembourg a souhaité poursuivre son programme de conférences pour la saison 2016/2017, et a entrepris à ce titre de nombreuses démarches pour pérenniser son activité.

Le partenariat a été renouvelé avec l'Université Populaire Pamina, qui a intégré, comme l'année dernière, le cycle de conférences au sein de son programme annuel.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention annuelle de fonctionnement de 2 000 € à l'UP Pamina VHS pour l'organisation d'un cycle de 10 conférences, qui se dérouleront à la Maison des Associations et des Services au cours de la saison 2016/2017.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 2 000 € à l'UP Pamina VHS dans les conditions exposées ci-dessus.

2.5. ASSOCIATION FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE WISSEMBOURG

Dans le cadre de l'organisation, par l'association du Festival International de Musique de Wissembourg, en collaboration avec les conservatoires de KARLSRUHE et de STRASBOURG, de 9 concerts du dimanche qui se dérouleront durant la période d'octobre 2016 à juin 2017 (+ quelques concerts durant la période de Noël 2016), le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le versement d'une subvention de 4 000 € à cette association.

Cette subvention est destinée à couvrir les cachets versés aux artistes ainsi que les frais d'organisation.

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 4 000 € à l'association du Festival International de Musique de Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus et d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention financière.

2.6. SUBVENTIONS ANIMATIONS DE NOEL 2016 ET PAQUES 2017

La Ville souhaite organiser comme tous les ans le concours des sapins de Noël et des animations de Pâques en collaboration avec les écoles maternelles de Wissembourg, Weiler et Altenstadt ainsi qu'avec l'association IMP LES GLYCINES.

Pour le concours des sapins de Noël 2016, chaque classe participante réalise des décorations de Noël pour leur sapin. Une subvention de 60 €/sapin/classe est prévue pour l'achat des décorations. Chaque sapin est ensuite exposé dans la vitrine de la médiathèque et soumis au vote du public. Une subvention de 90 €/école est également prévue pour l'achat des cadeaux de Noël.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

Pour les animations de Pâques 2017, chaque classe participante réalise des décorations de Pâques. Une subvention de 60 € / classe est prévue pour l'achat des décorations.

Ci-dessous, un tableau récapitulatif des subventions à verser :

Année	Ecoles	Nombre de classe	Noël 2016		Pâques 2017	Total
			Achat cadeau pour l'école	Achat décorations (60€/sapin)	Animation de Pâques (60 €/classe)	
2016/2017	Weiler	1	90 €	60 €	60 €	210 €
	IMP Les Glycines	1	90 € **	60 €	60 €	210 €
	Europe	3	90 €	180 €	180 €	450 €
	Leszczynska	4	90 €	240 €	240 €	570 €
	Altenstadt	2	90 €	120 €	*	210 €
	TOTAL					

* Les décorations de Pâques sont réalisées par l'Intersociété d'Altenstadt

** + 90€ régularisation Achat cadeau Noël 2015

Les crédits sont prévus à l'article 657437 fonction 213 du budget de l'exercice 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement des subventions suivantes :

- 210 € à la coopérative scolaire de l'école de Weiler
- 300 € à l'association IMP Les Glycines
- 450 € à la coopérative scolaire de l'école de l'Europe
- 570 € à la coopérative scolaire de l'école Leszczynska
- 210 € à l'association Sport et Loisirs de l'école d'Altenstadt

3. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 juillet 2000, fixant les critères d'attribution d'une subvention communale dans le cadre du programme d'aide communale pour favoriser le ravalement des façades, avec effet au 21 juillet 2000,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 mars 1989 autorisant la Ville à faire application des articles L132-1 à L132-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, prévoyant l'obligation du ravalement des façades au moins une fois tous les dix ans, afin de maintenir celles-ci en bon état de propreté,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 octobre 2000 apportant un complément de chapitre au règlement local concernant l'attribution de subvention,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents l'octroi de subventions dans les conditions suivantes :

MOOG Colette	22 rue des Violettes WISSEMBOURG	790,50 €
DOUAY Bernard	Route de Schweigen WISSEMBOURG	297,60 €
REDESTORFF Patrick	34 rue du Roi de Rome WISSEMBOURG	282,10 €
FISCHER André	16 rue de la Couronne ALTENSTADT	765,70 €
SAMTMANN Jean-Pierre	19 rue du Soleil ALTENSTADT	700,60 €

Mode de calcul : Surfaces visibles du domaine public en m² x 3,10 € = montant de la subvention

Les crédits sont prévus à l'article 674502 fonction 70 du budget de l'exercice 2016.

4. RECONDUCTION DES CHÈQUES CULTURE SPORT ET LOISIRS

Par délibération en date du 25 septembre 2009, le Conseil Municipal avait institué le dispositif des "chèques culture, sport et loisirs". L'édition 2015/2016 est valable jusqu'en août 2016.

Le bilan 2015/2016 (de septembre 2015 à août 2016) est le suivant :

Nombre d'associations partenaires : 41
Nombre de bénéficiaires : 356 personnes
Montant des aides accordées : 7 600 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser :

- le renouvellement de ce dispositif dans les mêmes conditions pour 2016/2017 avec effet au 1^{er} septembre 2016
- M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

5. OFFICE DE TOURISME DE WISSEMBOURG – REVERSEMENT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2015 (HORS PENTECOTE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 17 965,70 € à l'Office de Tourisme de Wissembourg.

Cette subvention représente le reversement de l'occupation du domaine public (hors Pentecôte) par les commerçants pour l'exercice 2015.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

Les crédits sont prévus à l'article 657499 fonction 025 du budget de l'exercice 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à signer un avenant n° 1 à la convention financière signée initialement le 06/01/2016 avec l'Office de Tourisme de Wissembourg.

6. SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE AVEC LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer une convention financière entre la Ville de Wissembourg et la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg. Cette convention financière a pour objet le versement par la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg d'une participation de 28 500 € à la Ville de Wissembourg pour le fonctionnement de La Nef et notamment la programmation et l'organisation des spectacles et animations culturels et artistiques pour l'année 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

7. MISE EN PLACE D'UN BAC À GRAISSE : DISPOSITIF DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'instaurer un dispositif d'aide financière accordée sur demande aux restaurateurs qui mettront en place un bac à graisse dans leur établissement à hauteur de 20 % de l'investissement plafonné à 250 euros maximum par entreprise et ce uniquement pour les projets intervenus à partir de 2016.

Ce bac à graisse est un système de pré-traitement des eaux de ces restaurants.

En effet, il faut savoir que les effluents graisseux peuvent dégrader les ouvrages d'assainissement et gêner le traitement des eaux s'ils sont rejetés directement dans le réseau d'assainissement collectif.

Le coût moyen d'un bac à graisse varie en fonction de sa taille et de la technologie sélectionnée. Globalement, pour un bac "classique", il faut compter entre 750 et 1 500 € HT environ.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

8. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1 – BUDGET EAU

Dans le cadre d'un réajustement des dépenses d'investissement du budget eau 2016, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** la décision budgétaire modificative suivante :

Compte	N° Compte	Intitulé	Situation ancienne	Modifications	Situation nouvelle	Observations
Dépenses d'investissement	2156 Progr.653	Conduite rue des Prés	70 000 €	- 50 000 €	20 000 €	
Dépenses d'investissement	2156 progr.657	Conduite liaison Rues Etoiles/Soleil	35 000 €	+ 30 000 €	65 000 €	Suite travaux ES
Dépenses d'investissement	2156 progr. 659	Renforcement conduite Rue Scierie	0 €	+ 20 000 €	20 000 €	

Cette décision tient lieu de décision budgétaire modificative n° 1.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

9. ACQUISITION PARCELLES / JAEGER

Vu les engagements pour vendre signés par Madame Jeannine JAEGER, demeurant à 67160 Wissembourg, 45, Faubourg de Bitche,

Considérant que les parcelles dont la Ville souhaite faire l'acquisition sont destinées à créer un fossé dans le secteur d'aménagement du Gumberle,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et cinq abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph et par procuration PFEFFER Jean-Louis et FISCHER-JUNCK Sandra) d'autoriser :

- l'acquisition des parcelles sises à Altenstadt portant les désignations cadastrales suivante :

Section	N°	Lieudit	Superficie / are	Zonage	Prix €
7E	1031/459	Village	7,08	1AU2	8 392,00
7E	parcelle à détacher de la parcelle n° 504/458	Village	1,77 la contenance exacte sera déterminée par PVA	1AU2	2 124,00

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

Détail de l'estimation de la parcelle 1031/459		
Type d'indemnité	Précision	Montant €
Indemnité principale	indemnisant le sol nu soit € 1 000,00 l'are	7 080,00
Indemnités accessoires	20% pour la tranche jusqu'à € 5 000,00	1 000,00
Indemnités accessoires	15% pour la tranche entre € 5 000,00 et € 15 000,00	312,00
Total		8 392,00

Détail de l'estimation de la parcelle d'une contenance approximative de 1,77 ares à détacher de la parcelle 504/458		
Type d'indemnité	Précision	Montant €
Indemnité principale	indemnisant le sol nu soit € 1.000,00 l'are	1 770,00
Indemnités accessoires	20% pour la tranche jusqu'à € 5.000,00	354,00
Total		2 124,00

- M. le Maire à signer l'acte authentique de vente et tous les documents nécessaires à la réalisation de ladite cession.

10. VENTE DES LOTS DU LOTISSEMENT GUMBERLE

Pour la vente des lots du lotissement Gumberle, il était prévu d'appliquer la TVA sur la marge en vertu de l'article 268 du Code Général des Impôts qui prévoit que la cession d'un terrain à bâtir est soumise à la TVA sur la marge lorsqu'il n'a pas ouvert droit à déduction lors de son acquisition initiale.

Suite à une réponse ministérielle publiée le 30 août 2016 au Journal Officiel, il apparaît que le régime de la TVA sur la marge, dérogatoire au principe selon lequel la TVA est calculée sur le prix total n'est plus applicable en l'espèce.

La réponse ministérielle précise que l'application de la TVA sur la marge suppose que le bien revendu soit identique au bien acquis, ainsi en cas de division parcellaire intervenue entre l'acquisition initiale et la cession ayant entraîné un changement de qualification ou un changement physique telle une modification des superficies vendues par rapport à l'acte d'acquisition, la taxation doit se faire sur le prix total en application des articles 266 et 267 du Code Général des Impôts.

Cette réponse ministérielle récente modifie la position exprimée par la Direction Générale des Finances Publiques (pôle de contrôle et d'expertise) en date du 12 septembre 2014 suite à une consultation des services de la Ville de Wissembourg.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

Par conséquent, il y a lieu de rectifier les délibérations suivantes :

10.1. DÉLIBÉRATION EN DATE DU 27 MAI 2016

VENTE D'UN LOT DU LOTISSEMENT GUMBERLE/SCI STEPHMAT 3

Vu l'avis de France Domaine n° 2016/544/V0466,

Vu le procès verbal d'arpentage établi par Monsieur Michel Pettikoffer, géomètre à Wissembourg,

Vu le règlement de commercialisation,

Vu la délibération du 31 janvier 2014 point 3, portant engagement de commercialisation et fixation des prix de vente des terrains à bâtir,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et cinq abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph et par procuration PFEFFER Jean-Louis et FISCHER-JUNCK Sandra) d'autoriser la Ville de Wissembourg à vendre à la SCI STEPHMAT 3 ou à toute autre personne morale ou physique devant se substituer, le terrain situé dans le lotissement Gumberle :

Lot N°	Section	Numéro	Lieudit	Superficie/ares
I1 (terrain)	007F	14/164*	Altenstadt	8,50
I1 (jardin)			Village	6,26

*dénomination cadastrale provisoire

Dans les conditions suivantes et conformément au règlement de commercialisation :

Prix à l'are	Prix HT	Prix HT total	Prix TTC total
11 500 € (terrain)	97 750 €	122 790 €	147 348 €
4 000 € (jardin)	25 040 €		

M. le Maire est autorisé dans les mêmes termes à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

10.2. DÉLIBÉRATION EN DATE DU 24 JUIN 2016

VENTE D'UN LOT DU LOTISSEMENT GUMBERLE/MME ZERR MARIELLE

Vu l'avis de France Domaine n° 2016/544/V0466,

Vu le procès verbal d'arpentage établi par Monsieur Michel Pettikoffer, géomètre à Wissembourg,

Vu le règlement de commercialisation,

Vu la délibération du 31 janvier 2014 point 3, portant engagement de commercialisation et fixation des prix de vente des terrains à bâtir,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et cinq abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph et par procuration PFEFFER Jean-Louis et FISCHER-JUNCK Sandra) d'autoriser la Ville de Wissembourg à vendre à Madame Marielle ZERR, le terrain situé dans le lotissement Gumberle :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

Lot N°	Section	Numéro	Lieudit	Superficie/ares
10	007F	25/164*	Altenstadt Village	5,63

*dénomination cadastrale provisoire

Dans les conditions suivantes et conformément au règlement de commercialisation :

Prix à l'are	Prix HT	Prix TTC total
11 500 € (terrain)	64 745 €	77 694 €

M. le Maire est autorisé dans les mêmes termes à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

11. CESSION VILLE DE WISSEBOURG ./ DURST

Vu la déclaration de candidature signée par Monsieur Christophe DURST, demeurant à 67160 WISSEBOURG, ALTENSTADT, 24, Rue Heuwiese,

Vu l'avis de France Domaine du 9 juin 2016 n° 2016/544/V0466,

Vu le procès verbal d'arpentage établi par Monsieur Michel PETTIKOFFER, géomètre à Wissembourg,

Vu le règlement de commercialisation,

Vu la délibération du 31 janvier 2014 point 3, portant engagement de commercialisation et fixation des prix de vente des terrains à bâtir,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et cinq abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph et par procuration PFEFFER Jean-Louis et FISCHER-JUNCK Sandra) d'autoriser

- la Ville de Wissembourg à vendre au candidat le terrain situé dans le lotissement Gumberle ci-dessous :

Lot n°	Section	Numéro	Lieudit	Zonage PLUi	Superficie / ares
2	007 F	2/164 *	Altenstadt Village	1AU2	4,49

*dénomination cadastrale provisoire

Dans les conditions suivantes et conformément au règlement de commercialisation :

Prix à l'are	Prix HT
11 500 €	51 635 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

La présente vente se fera selon le régime de la TVA applicable.

- M. le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

12. CESSION VILLE DE WISSEMBOURG ./ WADJI MABOU

Vu la déclaration de candidature signée par Monsieur et Madame Michel WADJI MABOU demeurant à 67630 LAUTERBOURG, 8, Rue de la Caserne,

Vu l'avis de France Domaine du 9 juin 2016 n° 2016/544/V0466,

Vu le procès verbal d'arpentage établi par Monsieur Michel PETTIKOFFER, géomètre à Wissembourg,

Vu le règlement de commercialisation,

Vu la délibération du 31 janvier 2014 point 3, portant engagement de commercialisation et fixation des prix de vente des terrains à bâtir,

Sous réserve de la remise par Monsieur et Madame Michel WADJI MABOU d'une attestation de solvabilité bancaire à hauteur du projet envisagé,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et cinq abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph et par procuration PFEFFER Jean-Louis et FISCHER-JUNCK Sandra) d'autoriser

- la Ville de Wissembourg à vendre au candidat le terrain situé dans le lotissement Gumberle ci-dessous :

Lot n°	Section	Numéro	Lieudit	Zonage PLUi	Superficie / ares
4 terrain	007 F	5/164*	Altenstadt Village	1AU2	4,39
4 jardin				UJ	2,07

*dénomination cadastrale provisoire

Dans les conditions suivantes et conformément au règlement de commercialisation :

Prix à l'are	Prix HT	Prix HT total
11 500 € (terrain)	50 485 €	58 765 €
4 000 € (jardin)	8 280 €	

La présente vente se fera selon le régime de la TVA applicable.

- M. le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

13. CESSION VILLE DE WISSEMBOURG ./ OZTAS

Vu la déclaration de candidature signée par Monsieur et Madame Sadullah OZTAS demeurant à 67160 WISSEMBOURG, 28, Rue du Roi de Rome,

Vu l'avis de France Domaine du 9 juin 2016 n° 2016/544/V0466,

Vu le procès verbal d'arpentage établi par Monsieur Michel PETTIKOFFER, géomètre à Wissembourg,

Vu le règlement de commercialisation,

Vu la délibération du 31 janvier 2014 point 3, portant engagement de commercialisation et fixation des prix de vente des terrains à bâtir,

Sous réserve de la remise par Monsieur et Madame Sadullah OZTAS d'une attestation de solvabilité bancaire à hauteur du projet envisagé,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et cinq abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph et par procuration PFEFFER Jean-Louis et FISCHER-JUNCK Sandra) d'autoriser

- la Ville de Wissembourg à vendre au candidat le terrain situé dans le lotissement Gumberle ci-dessous :

Lot n°	Section	Numéro	Lieudit	Zonage PLUi	Superficie / ares
5 terrain	007 F	6/1164*	Altenstadt Village	1AU2	4,42
5 jardin				UJ	2,07

*dénomination cadastrale provisoire

Dans les conditions suivantes et conformément au règlement de commercialisation :

Prix à l'are	Prix HT	Prix HT total
11 500 € (terrain)	50 830 €	59 110 €
4 000 € (jardin)	8 280 €	

La présente vente se fera selon le régime de la TVA applicable.

- M. le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

14. CESSION VILLE DE WISSEMBOURG ./ HIRSCH et SCHMITT

Vu la déclaration de candidature signée par Monsieur Roland HIRSCH et Madame Valérie SCHMITT demeurant à 67160 WISSEMBOURG, 12a, Rue de la Paix,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

Vu l'avis de France Domaine du 9 juin 2016 n° 2016/544/V0466,

Vu le procès verbal d'arpentage établi par Monsieur Michel PETTIKOFFER, géomètre à Wissembourg,

Vu le règlement de commercialisation,

Vu la délibération du 31 janvier 2014 point 3, portant engagement de commercialisation et fixation des prix de vente des terrains à bâtir,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et cinq abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph et par procuration PFEFFER Jean-Louis et FISCHER-JUNCK Sandra) d'autoriser

- la Ville de Wissembourg à vendre au candidat le terrain situé dans le lotissement Gumberle ci-dessous :

Lot n°	Section	Numéro	Lieudit	Zonage PLUi	Superficie / ares
8 terrain	007 F	11/164*	Altenstadt Village	1AU2	5,29
8 jardin				UJ	6,17

*dénomination cadastrale provisoire

Dans les conditions suivantes et conformément au règlement de commercialisation :

Prix à l'are	Prix HT	Prix HT total
11 500 € (terrain)	60 835 €	85 515 €
4 000 € (jardin)	24 680 €	

La présente vente se fera selon le régime de la TVA applicable.

- M. le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

15. CESSION VILLE DE WISSEMBOURG ./ SAGLAM

Vu la déclaration de candidature signée par Monsieur et Madame Ilhami SAGLAM, demeurant à 67160 WISSEMBOURG, 12, Rue Vauban,

Vu l'avis de France Domaine du 9 juin 2016 n° 2016/544/V0466,

Vu le procès verbal d'arpentage établi par Monsieur Michel PETTIKOFFER, géomètre à Wissembourg,

Vu le règlement de commercialisation,

Vu la délibération du 31 janvier 2014 point 3, portant engagement de commercialisation et fixation des prix de vente des terrains à bâtir,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

Sous réserve de la remise par Monsieur et Madame Ilhami SAGLAM d'une attestation de solvabilité bancaire à hauteur du projet envisagé

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et cinq abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph et par procuration PFEFFER Jean-Louis et FISCHER-JUNCK Sandra) d'autoriser

- la Ville de Wissembourg à vendre au candidat le terrain situé dans le lotissement Gumberle ci-dessous :

Lot n°	Section	Numéro	Lieudit	Zonage PLUi	Superficie / ares
9	007 F	28/164*	Altenstadt Village	1AU2	5,61

*dénomination cadastrale provisoire

Dans les conditions suivantes et conformément au règlement de commercialisation :

Prix à l'are	Prix HT
11 500 €	64 515 €

La présente vente se fera selon le régime de la TVA applicable.

- M. le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

16. VENTE D'UNE PARCELLE À M. SAMTMANN

Vu l'engagement pour vendre daté et signé par :

Monsieur et Madame Jean-Pierre SAMTMANN, demeurant à 67160 Altenstadt, 19 rue du Soleil,

Vu l'avis de France Domaine n°2016/544/V0466,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser la Ville à vendre la parcelle cadastrée provisoirement sous section 7 F n°13/164, dans les conditions suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Superficie / are	Prix / are	Prix total
7F	13/164 selon PVA provisoire	Gumberle	0,19	€ 400,00	€ 76,00 (soixante seize euros)

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

L'acte authentique de vente se fera sous la forme d'un acte administratif.

M. le Maire fera fonction de notaire. Le premier Adjoint est désigné en vue de signer l'acte administratif et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

17. VENTE D'UNE PARCELLE À MME EICHENLAUB

Vu l'engagement pour vendre daté et signé par :

Madame EICHENLAUB Sylvie, demeurant à 67160 Altenstadt, 21a rue du Soleil,

Vu l'avis de France Domaine n°2016/544/V0466,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser la Ville à vendre la parcelle cadastrée provisoirement sous section 7 F n°12/164, dans les conditions suivantes :

Section	Numéro	Lieudit	Superficie / are	Prix / are	Prix total
7F	12/164	Gumberle	0,03	€ 400,00	€ 12,00 (douze euros)

L'acte authentique de vente se fera sous la forme d'un acte administratif.

M. le Maire fera fonction de notaire. Le premier Adjoint est désigné en vue de signer l'acte administratif et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession.

18. AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE SERVICE POUR CAMPING CAR

Vu l'avis de France Domaine,

La Communauté de Communes du Pays de Wissembourg a décidé d'initier un projet relatif à l'aménagement d'une aire de service pour camping-car dans le secteur de la friche GUMMI MAYER.

Pour permettre la réalisation de ce projet, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'autoriser la vente à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg de l'emprise nécessaire pour l'euro symbolique.

L'acte authentique de vente se faisant sous la forme d'un acte administratif, le premier Adjoint est désigné pour signer l'acte et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession. M. le Maire fera office de notaire.

Les parcelles qui sont cédées à la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg feront l'objet d'un procès verbal d'arpentage. Il est prévu la cession de deux parcelles :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

Parcelle d'environ 5,63 ares à détacher de la parcelle cadastrée sous section 16 n°148 (d'une contenance totale de 7,26 ares) et parcelle d'environ 4,59 ares à détacher de la parcelle cadastrée sous section 16 n°336/46 (d'une contenance totale de 46,11 ares).

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à signer une convention de maîtrise d'œuvre avec la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

19. RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE D'ALTENSTADT - ATTRIBUTION DES MARCHÉS

Vu l'avis paru dans les DNA le 1^{er} juillet 2016,
Vu les offres réceptionnées en date du 3 août 2016,
Vu l'avis émis par la commission d'appel d'offres,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- l'attribution des lots 1 "voirie" et 2 "réseaux secs" aux entreprises suivantes :
 - Le lot 1 "voirie" est attribué au groupement Jean LEFEBVRE/ EUROVIA pour un montant de 516 622,70 euros HT correspondant à la tranche ferme
 - Le lot 2 "réseaux secs" est attribué à l'entreprise FRITZ pour un montant de 139 664,50 euros HT correspondant à la tranche fermeLe montant total de l'opération est de 656 287,20 euros HT.
- d'autoriser M. le Maire
 - à signer les marchés avec les entreprises, ainsi que toutes les pièces nécessaires à la passation des marchés
 - à solliciter les autorisations d'urbanisme requises
 - et à solliciter toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

20. AVENANT N°2 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE RELATIF AU RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE À ALTENSTADT

Vu le marché de maîtrise d'oeuvre conclu en date du 5 avril 2013 avec le groupement EGIS FRANCE/ ATELIER VILLES ET PAYSAGES,

Vu la proposition remise par le groupement EGIS VILLE ET TRANSPORT et ATELIER VILLES ET PAYSAGES ayant pour objet de :

- recaler le plan AVP global du 21 mars 2014 pour proposer 3 variantes d'aménagement sur le tronçon n°2,
- réaliser le dossier PROJET pour les tronçons n°2 et 2bis,
- établir les dossiers de consultations des entreprises pour les tronçons n°2 et 2bis et réaliser l'analyse des offres y afférant.

Vu l'avis émis par la commission d'appel d'offres,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents la conclusion d'un avenant en plus value d'un montant de 7 230 euros HT correspondant au montant des études complémentaires.

Le montant du marché, suite à la conclusion de l'avenant n°02, serait modifié comme suit:

Montant initial du marché	123 420,00 € HT
Montant de l'avenant n°01	7 090,00 € HT
Montant de l'avenant n°02	7 230,00 € HT
Montant du marché après avenant	137 740,00 € HT

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à signer l'avenant n°02 au marché de maîtrise d'oeuvre relatif au réaménagement de la rue Principale d'Altenstadt.

21. AVENANT N°01 AU LOT 01 "TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT" - LOTISSEMENT GUMBERLE

Vu le marché conclu en date du 28 avril 2015 avec le groupement EUROVIA AFC/ JEAN LEFEBVRE ALSACE,

Vu le projet d'avenant remis par le maître d'oeuvre ayant pour objet la purge de deux zones instables et la remise d'un cloutage en matériaux de blocage granitique suite à la constatation de deux zones humides (l'une dans la tranche ferme et l'autre dans la tranche conditionnelle) ayant de faibles portances et ne permettant pas de garantir la stabilité de la structure de la chaussée,

Vu l'avis émis par la commission d'appel d'offres,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le montant du marché, suite à la conclusion de l'avenant n°01, est modifié comme suit:

Montant initial du marché (tranches ferme et conditionnelle)	818 053,05 € HT
Montant de l'avenant n°01	43 999,96 € HT
Montant du marché après avenant	862 053,01 € HT

Soit une augmentation de 5,38 % du montant du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et cinq abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph et par procuration PFEFFER Jean-Louis et FISCHER-JUNCK Sandra) d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n°01 au marché conclu avec le groupement EUROVIA AFC/ JEAN LEFEBVRE ALSACE le 28 avril 2015.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

22. AVENANTS -AUDITORIUM

22.1. AVENANT N°1 AU MARCHÉ DU LOT N° 1 GROS OEUVRE

Vu le marché conclu avec l'entreprise CBA, ayant son siège à VENDENHEIM (67550),
Vu le devis produit par l'entreprise CBA,
Vu l'avis émis par la commission d'appel d'offres,
Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et cinq abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph et par procuration PFEFFER Jean-Louis et FISCHER-JUNCK Sandra) la conclusion d'un avenant en plus value ayant pour objet le rebouchage d'une gaine cachée et la reprise des murs pour un montant de 3 298,00 € HT, ce qui représente une augmentation de 12,04 % par rapport au montant du marché initial.

Le montant du marché, suite à la conclusion de l'avenant n°01, est modifié comme suit :

- Montant initial du marché :	27 394,40 € H.T.
- Avenant n° 1	<u>3 298,00 € H.T.</u>
TOTAL	30 692,40 € H.T.

22.2. AVENANT N°1 AU MARCHÉ DU LOT N° 2 PLÂTRERIE

Vu le marché conclu avec l'entreprise CBA, ayant son siège à VENDENHEIM (67550),
Vu le devis produit par l'entreprise CBA,
Vu l'avis émis par la commission d'appel d'offres,
Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et cinq abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph et par procuration PFEFFER Jean-Louis et FISCHER-JUNCK Sandra) la conclusion d'un avenant en plus value ayant pour objet l'habillage des gaines de ventilation et la réalisation d'une cloison dans le local technique.

Le présent avenant en plus value s'élève à 1 200,00 € H.T., ce qui représente une augmentation de 7,85 % par rapport au montant du marché initial.

Le montant du marché, suite à la conclusion de l'avenant n°01, est modifié comme suit:

- Montant initial du marché :	15 282,13 € H.T.
- Avenant n° 1	<u>1 200,00 € H.T.</u>
TOTAL	16 482,13 € H.T.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

22.3. AVENANT N°1 AU MARCHÉ DU LOT N° 3 ÉLECTRICITÉ

Vu le marché conclu avec l'entreprise LAEUFFER, ayant son siège à SOULTZ SOUS FORÊTS (67250),

Vu le devis produit par l'entreprise LAEUFFER,

Vu l'avis émis par la commission d'appel d'offres,

Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et cinq abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph et par procuration PFEFFER Jean-Louis et FISCHER-JUNCK Sandra) la conclusion d'un avenant en plus value ayant pour objet des travaux complémentaires au niveau du rez-de-chaussée et du couloir ainsi que des travaux de câblages.

Le présent avenant en plus value s'élève à 575 € H.T., ce qui représente une augmentation de 22,46% par rapport au montant du marché initial.

Le montant du marché, suite à la conclusion de l'avenant n°01, est modifié comme suit:

- Montant initial du marché :	2 560,00 € H.T.
- Avenant n° 1	<u>575,00 € H.T.</u>
TOTAL	3 135,00 € H.T.

22.4. AVENANT N°1 AU MARCHÉ DU LOT N°8 VENTILATION

Vu le marché conclu avec l'entreprise LAEUFFER, ayant son siège à LEMBACH (67510),

Vu le devis produit par l'entreprise LAEUFFER,

Vu l'avis émis par la commission d'appel d'offres,

Vu l'avis favorable avec une abstention de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et cinq abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, FISCHER Joseph et par procuration PFEFFER Jean-Louis et FISCHER-JUNCK Sandra) la conclusion d'un avenant en plus value ayant pour objet des travaux complémentaires pour l'alimentation en eau et l'écoulement.

Le présent avenant en plus value s'élève à 3 254,60 € H.T., ce qui représente une augmentation de 34,37% par rapport au montant du marché initial.

Le montant du marché, suite à la conclusion de l'avenant n°01, est modifié comme suit :

- Montant initial du marché :	9 470,00 € H.T.
- Avenant n° 1	<u>3 254,60 € H.T.</u>
TOTAL	12 724,60 € H.T.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

23. CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX-PONT SAINT REMY

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer une convention de mise à disposition du pont Saint Rémy avec la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg en vue de la rénovation de ce dernier.

24. VOIRIE : SORTIE DE SCHLEITHAL SUR LA RD 3

Dans le cadre du réaménagement (pour des raisons de sécurité) du débouché d'une route venant de Schleithal sur la RD 3 (route de Lauterbourg) situé sur le ban communal de Wissembourg, il y a lieu de missionner les services du Conseil Départemental pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre de ce projet (en principe à titre gratuit).

Estimation des travaux : 39 000,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce titre.

25. AMÉLIORATION DE LA DESSERTE FORESTIÈRE DE LA FORÊT COMMUNALE

L'Office National des Forêts est porteur d'un projet d'amélioration de la desserte forestière, établi sur la base du programme de développement rural Alsace 2014-2020 (mesure 4 : Investissement physique / type d'opération : 0403 G Investissements pour l'amélioration de la desserte forestière).

Les travaux consistent à empierrer une route forestière existante (2900 m), à créer une piste forestière (1000 m) et une place de dépôt ainsi qu'à résorber 3 points noirs (accès dangereux). Ils sont situés sur le ban communal de Wissembourg (section D parcelle n° 843, section 7A parcelles n° 867, 870 et 971) ainsi qu'en forêt communale de Wissembourg sur le ban communal de WINGEN (section D parcelle n°68).

Ces travaux seront réalisés sur les exercices des années 2016, 2017, 2018 et 2019.

Cette opération peut bénéficier de subventions de l'Etat et de l'Union Européenne à hauteur de 50 % du montant total de l'opération (travaux + maîtrise d'œuvre assurée par l'ONF).

Le projet proposé par l'ONF à la commune de WISSEMBOURG concerne l'exécution d'un programme de travaux dont le montant s'élève à 96 748 € HT.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

Montant des travaux	87 953 € HT	Subvention Etat + Union Européenne (50%)	43 976 € HT
Maîtrise d'oeuvre	8 795 € HT	Subvention Etat + Union Européenne (50%)	4 398 € HT
		Participation Ville	48 374 €
Total	96 748 € HT	Total	96 748 €

Les travaux pourront démarrer en 2016 : un budget de 20 000 € est inscrit au budget forêt pour l'année 2016 pour des travaux d'infrastructure routière. Il restera donc 76 748 € de dépenses à inscrire aux budgets forestiers pour les années 2017, 2018 et 2019.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- d'autoriser le projet présenté
- d'autoriser le financement des travaux
- de s'engager à inscrire chaque année au budget de la commune les sommes nécessaires pour assurer l'entretien de la desserte qui sera créée, sous condition d'un excédent budgétaire du budget forêt de l'année passée
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document et acte relatif à ce projet
- de rapporter la délibération du 24 juin 2016.

26. PARTICIPATION POUR ÉQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL : PROJET EARL ANDRES AU GEITERSHOF – CONSTRUCTION D'UN POULAILLER

Une demande de permis de construire a été déposée par EARL ANDRES au Geitershof en date du 9 juin 2016 pour la construction d'un poulailler.

A ce jour, il n'existe pas de réseaux électrique, ni d'eau potable au droit du terrain retenu pour la réalisation de ce projet (classement au PLUI : zone agricole constructible).

- Raccordement électrique (devis d'Electricité de Strasbourg) : 27 277,81 € HT
- Raccordement au réseau d'eau potable (en attente du devis du Syndicat des eaux de Lauterbourg)

Pour la réalisation de ces raccordements, il est proposé au constructeur de prendre en charge les frais de raccordement (accord de M. ANDRES) et cela dans le cadre des articles L-332-6-1 et L 332-8 du code de l'urbanisme (qui prévoit la possibilité pour la commune d'instaurer une participation financière à la charge des bénéficiaires d'autorisations de construire "qui ont pour objet la réalisation de toute installation à caractère industrielle, agricole, commercial ou

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

artisanal qui, par sa nature, sa situation ou son importance, nécessite la réalisation d'équipements publics exceptionnels".

Une convention précisant les diverses modalités devra être signée entre la Ville et le pétitionnaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

27. APPROBATION DU PARTENARIAT FINANCIER RELATIF A LA MISSION DE DÉVELOPPEMENT DE L'ALSACE DU NORD PAR LA VALORISATION DE LA GÉOTHERMIE PROFONDE

M.le Maire expose dans le détail les objectifs, principes et modalités de mises en œuvre d'une mission de développement de l'Alsace du Nord par la valorisation de la géothermie profonde dont le Département du Bas-Rhin assurera la maîtrise d'ouvrage au titre de ses compétences en matière de promotion des solidarités et de la cohésion territoriales d'une part et de résorption de la précarité énergétique d'autre part (CGCT, articles L.1111-2, L.1111-9 et L.3211-1).

Elaborée et menée en complémentarité des activités de prospection déjà conduites par l'Agence d'Attractivité d'Alsace et par l'ADIRA, cette mission de prospection d'activités intéressées par la chaleur produite grâce à la géothermie profonde en Alsace du Nord serait confiée à un prestataire spécialisé.

Elle s'articulera également avec les futurs projets de production géothermique d'Electricité de Strasbourg qui dispose de deux nouveaux permis d'exploration sur les secteurs de Wissembourg et de Lauterbourg.

M. le Maire rappelle que cette mission sera pilotée par le Département du Bas-Rhin en étroite collaboration avec ses partenaires techniques et financiers par le biais de comités de pilotage réguliers sur l'ensemble de la durée de la mission.

Il indique que le Conseil Départemental a approuvé le principe et les modalités de cette mission lors de sa commission permanente du 5 septembre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'engager la Ville dans le financement de cette mission à hauteur de 5 000 € et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat financier avec le Département du Bas-Rhin et ses partenaires financiers.

28. REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE – DEMANDE D'AIDE AU FONDS NATIONAL DE PREVENTION

Considérant que la mise en place du document unique est une obligation pour les collectivités territoriales,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

Considérant que le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en place du document unique avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin par délibération en date du 6 mars 2015,

La Ville de Wissembourg s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique. Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement les personnels, les partenaires sociaux de la Mairie de Wissembourg et les Assistants de Prévention (formation en cours).

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein de l'ensemble des services de la Mairie de Wissembourg et pour partie avec le recours de la société SOCOTEC pour l'identification et l'évaluation des risques professionnels et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention afin de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'obtenir une subvention pour la réalisation du Document Unique.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- Présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social ;
- Décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels ;
- Veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels de la Mairie de Wissembourg mobilisera 103 agents (estimation) et les représentants de l'autorité territoriale sur 8 jours (estimation).

Un dossier est préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- de s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation du document unique
- de s'engager à mettre des moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention
- d'autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels
- d'autoriser la Ville de Wissembourg à percevoir une subvention pour ce projet.

29. ECOLE DES ARTS – MODIFICATION DE POSTES

Après avoir ajusté les inscriptions pour l'année scolaire 2016-2017, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt cinq voix pour et deux abstentions (TYBURN Jean-Max et par procuration PFEFFER Jean-Louis)** de modifier les postes comme suit :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

Grade	Spécialité	Ancienne situation			Nouvelle situation		
		DHS	IB	IM	DHS	IB	IM
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} cl (BENDER JY)	saxophone	16,75	358	333	13	358	333
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} cl (BENDER Marc)	Violon	13,5	358	333	15,75	358	333
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} cl (BERGER Michael)	Intervenant musique	3	358	333	3,5	358	333
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} cl (BOURGHELLE Jean-Philippe)	Formation musicale (FM)	6	358	333	5,5	358	333
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} cl (COSTA MONTEIRO André)	cor	4,75	358	333	5,25	358	333
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} cl (DUPRAZ Pierre-André)	Haut-bois & FM	9	358	333	8,5	358	333
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} cl (GODIN Ya)	violon & FM	12,5	358	333	12	358	333
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} cl (HAVARD An)	chant	8,5	358	333	6,75	358	333
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} cl (MICHELS Ewa)	FM	9,75	358	333	8,75	358	333
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} cl (NUSSBAUM Guillaume)	Orgue	7,75	358	333	6,25	358	333
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} cl (OTZENBERGER Nicolas)	Guitare	19	358	333	20	358	333
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} cl (SCHILLING M.Florentine)	Trompette	9	358	333	10,75	358	333

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} cl (FASSEL M. / rempl. SCHMITZ R.)	Tuba, trombone	3,5	358	333	4	358	333
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} cl (GANZOINAT T. / rempl. SCHWAEDERLE J.)	percussions	15,75	358	333	13,25	358	333
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} cl (BOIRAL De)	danse	11,5	358	333	14,5	358	333
<i>*DHS = durée hebdomadaire de service IB = indice brut / IM = indice majoré (réforme de la catégorie B : revalorisation des points d'indice au 01/01/2016)</i>							

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

****Informations****

30. COMMUNICATION RAPPORT ANNUEL ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015 SIVOM

Vu les dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'assemblée,

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport élaboré par le SIVOM ainsi que du compte administratif pour l'exercice 2015.

Le rapport est également tenu à disposition du public dans les quinze jours qui suivent sa communication au Conseil Municipal. Le public en est avisé par voie d'affichage en Mairie et lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

31. COMMUNICATION RAPPORT ANNUEL ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015 SMICTOM

Vu les dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lesquelles le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ainsi que le compte administratif de la même année doivent être communiqués avant le 30 septembre de l'année en cours au Maire de chaque commune membre,
Considérant l'obligation pour M. le Maire de communiquer au Conseil Municipal le rapport dont il a été destinataire,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport élaboré par le SMICTOM ainsi que du compte administratif pour l'exercice 2015.

Le rapport est également tenu à disposition du public dans les quinze jours qui suivent sa communication au Conseil Municipal. Le public en est avisé par voie d'affichage en Mairie et lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

32. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES SUR LA BASE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire expose à l'Assemblée ce qui suit :

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 22 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu de ces délégations,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes:

Décisions relatives à la défense des intérêts de la Ville :

Décision n°009/2016 en date du 24 mai 2016 relative à la désignation de Me LUTZ SORG dans le cadre de l'instance enregistrée le 27 février 2016 au Tribunal Administratif de Strasbourg sous le numéro 1601244-1 (requête en annulation de M. BACH contre deux arrêtés de non opposition à déclaration préalable)

Décision n°010/2016 en date du 3 juin 2016 relative à la désignation de Me BRAND dans le cadre de l'instance enregistrée le 30 mai 2016 à la Cour Administrative d'Appel de Nancy sous le numéro 16NC00993 (requête en annulation de Mme BLOCH contre le permis modificatif délivré à la SNC LIDL)

Décisions relatives à la passation et à l'exécution des marchés dont le montant est inférieur à 90 000 € HT :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

N° MARCHÉ	OPERATION	LOT N°	OBJET DU MARCHÉ	MONTANT DU MARCHÉ EN € HT	TITULAIRE	Code postal	Date du marché
2016000051	Saison culturelle Nef		Spectacle l'Histoire de Clara	5 474,00	Association Mic z Zaj	73310	14/04/2016
2016000052	Festivités de Pentecôte		Cortège folklorique	40,00	Les crott'ignoles	77270	13/05/2016
2016000053	Outre Festival		Concert de la Gapette	2 000,00	LE BON SCEN'ART	35500	04/04/2016
2016000054	Illumination église d'Altenstadt		Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage public	5 400,00	Electricité de Strasbourg	67932	01/02/2016
2016000055			Edition gratuite de document	0	AF Communication	26200	07/03/2016
2016000056			Maintenance et entretien des défibrillateurs	973,00	SCHILLER	77608	31/03/2016
2016000057	Outre Festival		Concert Géraniums	1 840,00	STRASS EVENTS	67460	06/04/2016
2016000066	Saison culturelle Nef 2016/17		Spectacle AMOK	4 285,80	MATRIOSHKA PRODUCTIONS	75009	16/06/2016
2016000067	Outre Festival		Groupe AALMA DILI	1 500,00	JAMALAFACK COLLECTIF	93170	18/03/2016
2016000068	Outre Festival		Concert Christian OLIVIER	6 000,00	SARL ASTERIOS	75011	31/05/2016
2016000069	Travaux de restauration Eglise Sts Pierre et Paul		Etude de diagnostic	37 282,00	CAILLAULT	75014	26/07/2016
2016000070	Saison culturelle Nef 2016/17		Spectacle Singing in the brain	2 369,67	ESPRIT JOUEUR	67100	24/06/2016
2016000071	Exposition 70 ans du vélosolx		Assurance tous risques exposition	247,90	ALLIANZ	67160	19/07/2016
2016000073	Saison culturelle Nef 2016/17		Spectacle ROBYN BENNETT	5 000,00	F2FMUSIC	75012	08/07/2016
2016000074	Marché de transport scolaire	1	Ligne scolaire 430	13 200,00	STRIEBIG	67173	30/08/2016
2016000075	Marché de transport scolaire	2	Sorties scolaires	3 400,00 (rotations programmées) et selon BPU pour les trajets non récurrents	STRIEBIG	67173	30/08/2016
2016000076	Saison culturelle Nef 2016/17		Spectacle Des rêves dans le sable	4 500,00	Cie Sable d'Avril	18100	05/09/2016
2016000077	Saison culturelle Nef 2016/17		Terres Libres	3 500,00	Collectif Autre Direction	67000	06/09/2016
2016000078	Contrat de location longue durée		Robot nettoyeur piscine	9 264,00	MARINER 3S	57000	23/08/2016

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 30 septembre 2016

33. CONSEIL DES JEUNES

Communication de M. Julien GAUTIER, Adjoint au Maire, qui présente le projet de création du conseil des jeunes. Un flyer de présentation est remis à chacun.

34. PRÉSENTATION DU PARCOURS DE SANTÉ

Par M. Boz ABEELACK, Conseiller Municipal et M. Etienne BRUNCK du service urbanisme.

35. DIVERS

- **Prochaine séance du Conseil Municipal : vendredi 28 octobre**

- **Prochaines manifestations :**

Le calendrier complet est disponible sur le site internet de la Ville sous : <http://www.ville-wissembourg.eu/fr/Agenda/>

Les Journées de l'Architecture à Wissembourg

Du 30/09 au 6/10 : exposition trinationale sur le Parvis de La Nef

Samedi 1/10 à 20h00 : projection du film "Alice dans les villes" de Wim Wenders à La Nef

Samedi 8/10 à 14h00: balade commentée par Michel ZINT, architecte de la Ville, sur le thème "Architecture et perspectives" - Départ parvis de La Nef, (env. 2h30 de balade)

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 20h05.